

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



JEAN SOL
Sénateur
des Pyrénées-Orientales



Bâtir la société du Bien Vieillir

Le 29 novembre 2023, la Commission des affaires sociales du Sénat a désigné Jean Sol et Jocelyne Guidez comme rapporteurs sur la proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France. Cette proposition de loi de madame Aurore Bergé, Ministre des Solidarités et des Familles, avait été préalablement adoptée à l'Assemblée nationale le 23 novembre 2023.

D'ici 2030, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans. Bien vieillir avec autonomie et dignité est un enjeu prépondérant pour notre société en général et dans le sud de la France, dont les Pyrénées-Orientales, en particulier. **Le vieillissement de la population et la perte d'autonomie constituent aujourd'hui l'une des principales préoccupations des Français. La transition démographique représente un bouleversement fondamental,** non seulement pour les millions de familles concernées et pour la société dans son ensemble.

En 2020, des fondations d'une politique ambitieuse pour l'autonomie ont été posées avec la création de la cinquième branche du régime général de la Sécurité sociale qui reconnaît la perte d'autonomie comme un risque à part entière devant être couvert par la solidarité nationale pour, à terme, financer les mesures nécessaires à la prévention et à l'accompagnement des personnes âgées.

Principales dispositions du texte :

- Renforcer le pilotage de la politique de prévention de la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement social.
- Promouvoir la bientraitance en luttant contre les maltraitements des personnes en situation de vulnérabilité.
- Garantir à chacun des conditions d'habitat ainsi que des prestations de qualité et accessibles à des professionnels accompagnés et soutenus dans leurs pratiques.

Seront ainsi abordées les questions de gouvernance, de pilotage et l'organisation de la politique de prévention de la perte d'autonomie, l'aide sociale à l'hébergement, la lutte contre la maltraitance dans les établissements et services médico-sociaux, le contrôle et l'évaluation des établissements et des services, les conditions d'accueil et de prise en charge en établissement, les résidences autonomie et l'habitat inclusif.

Le travail est donc intensif (65 articles) pour les rapporteurs dont le timing est très serré et dont les auditions ont déjà commencé. En effet, le texte devrait venir pour examen en commission le 17 janvier et en séance publique du Sénat dans la semaine du 29 janvier 2024.

CONTACT MEDIAS

Valérie FONT-GUILLERMET
Mob. : 06 48 23 47 45
Mél. : v.font-guillermet@clb.senat.fr
5 qua Sébastien Vauban
66 000 PERPIGNAN

Jean SOL

sénateur



www.senat.fr

